

Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Publié le 29 AOÛT 2023

ID : 037-213700586-20230828-DCM_2023_08_065-DE

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

Date de convocation : 22/08/2023

Date d'affichage : 22/08/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit août, à vingt heures trente,
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ
Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,
Mme DESCORRMIEERS Cindy, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole, Mme BEGOVIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri,
Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-08-065

8.9. Domaines de compétences par thèmes - Culture

Tarifs école de musique pour l'année 2023-2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission école de musique a proposé les tarifs école de musique Benais/La Chapelle sur Loire/Saint-Nicolas de Bourgueil suivants pour l'année 2023/2024. Il propose donc aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables pour l'école de musique Benais/La Chapelle sur Loire/Saint-Nicolas de Bourgueil pour l'année 2023/2024 conformément au souhait de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de l'école de musique Benais / La Chapelle-sur-Loire / Saint-Nicolas-de-Bourgueil pour l'année 2023/2024 comme suit (prise en compte d'une augmentation de 2% arrondis à l'euro supérieur par rapport à l'année 2022/2023 ce qui permettra de compenser, en partie, la hausse des charges de fonctionnement) :

• Cours de solfège :

Enfant :	Commune :	75 €
	Hors commune :	130 €
Adulte :	Commune :	111 €
	Hors commune :	141 €

• Cours d'instrument :

Enfant :	Commune :	111 €
	Hors commune :	203 €
	(sauf piano, violon et guitare)	
	Hors commune (guitare) :	245 €
Adulte :	Hors commune	
	(piano et violon) :	313 €
	Commune :	195 €
	Hors commune :	229 €
	(sauf piano, violon et guitare)	
	Hors commune (guitare) :	276 €
	Hors commune :	313 €
	(piano et violon)	

- Petit orchestre : 28 €
- Eveil musical : 34 €

• Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale dans le même cours)

Enfant :	Commune :	111 €
	Hors commune :	203 €
	(sauf piano, violon et guitare)	
	Hors commune (guitare) :	245 €
Adulte :	Hors commune	
	(piano et violon) :	313 €
	Commune :	195 €
	Hors commune :	229 €
	(sauf piano, violon et guitare)	
	Hors commune (guitare) :	276 €
	Hors commune	
	(piano et violon) :	313 €

Envoyé en préfecture le 29/08/2023
 Reçu en préfecture le 29/08/2023
 Publié le 29 AOUT 2023
 ID 037-213700586-20230828-DCM_2023_08_065-DE

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
 GALET Florence



Le Maire,
 GUIGNARD Paul